

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 5 décembre 2025.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Jean-Luc VIAUD
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Elodie CAMIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Jocelyne LANDRON
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Amélie GOUTH
Audrey VIDAL-BLANCHARD
Serge LAFFONTAS
Jacques COUILLAUD
Michel LHOUTELLIER
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Bruno TOUPET

Étaient excusés et représentés :

Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER
Isabelle CIVEL ayant donné pouvoir à Sabine AUDRAIN
Stéphanie VIOLIN ayant donné pouvoir à Vanessa PAGEOT
Vincent PÉRUSET ayant donné pouvoir à Patrick TESSIER

Secrétaire de séance : Philippe ROUSSEAU

LA HAYE
FOUASSIÈRE

DÉCISION n° 2025-12-18

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DÉCEMBRE 2025

AFFAIRES GÉNÉRALES

**Information sur les décisions du maire prises au titre de la délégation du
Conseil municipal**

Vincent MAGRÉ expose :

L'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales prévoit que le maire doit rendre compte, lors des réunions obligatoires du Conseil municipal, des décisions qu'il prend dans le cadre de la délégation accordée par ce dernier par la délibération 2020-06-07.

Par conséquent, vous trouverez ci-dessous la liste des décisions prises dans le cadre de la délégation :

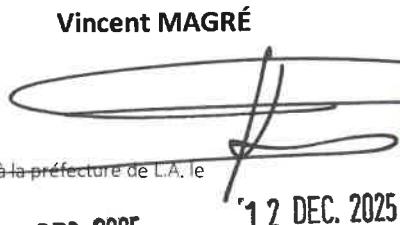
- **Au titre du point 4° - Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :**
Location du logement d'urgence, 13 rue Etienne Cassard, pour une durée d'un an renouvelable.
- **Au titre du point 7° - Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières :**
 - 30/07/2025 : renouvellement de concession – emplacement I-5-13 - pour une durée de 50 ans
 - 15/09/2025 : achat de concession – cavurne 31 - pour une durée de 50 ans
 - 18/09/2025 : achat de concession – emplacement H-1-11 - pour une durée de 30 ans
 - 04/10/2025 : renouvellement de concession – emplacement J-7-6 - pour une durée de 15 ans
 - 04/10/2025 : renouvellement de concession – emplacement G-3-5 - pour une durée de 15 ans

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal :

PREND ACTE de cette information.

La Haye-Fouassière, le 11/12/2025

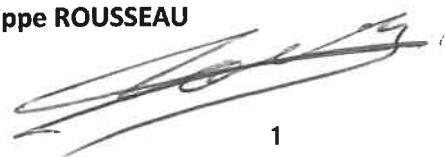
Le Maire
Vincent MAGRÉ


12 DEC. 2025
12 DEC. 2025

Transmission à la préfecture de L.A. le
Publication le



Le secrétaire de séance
Philippe ROUSSEAU


1